

Le très hon. M. LAPOINTE: Puis-je répondre oralement? Les réponses à ces diverses questions seraient assez difficiles à donner. Les dispositions de notre loi électorale ne reconnaissent pas les partis politiques, et les candidats ne sont mentionnés que par leurs propres noms. La réponse deviendrait particulièrement difficile touchant les élections de 1911, attendu que des candidats qui s'étaient présentés sous l'égide de tel groupe ont siégé au parlement sous l'égide d'un autre groupe.

M. L'ORATEUR: Répondu.

DETTE PUBLIQUE DU CANADA

M. ROBERGE:

1. Quelle était la dette du pays en 1896, 1911, 1921, 1930, 1935 et 1938?
2. Quelle était la dette par capita de la population aux mêmes dates?
3. Quel était l'intérêt payé sur la dette du Canada durant chacune des mêmes années?

L'hon. M. DUNNING:

- 1, 2 et 3.

Date	Dette nette du Dominion du Canada, passif total moins l'actif productif		Intérêt payé sur la dette fondée et les billets du trésor
	Montant	Par tête	
30 juin 1896..	\$ 258,497,432 77	\$ 50 95	\$ 8,416,990 32
31 mars 1911..	340,042,052 03	47 18	9,950,026 46
31 mars 1921..	2,340,878,983 69	266 37	135,551,438 34
31 mars 1930..	2,177,763,958 71	213 34	116,941,550 36
31 mars 1935..	2,846,110,958 22	259 94	132,378,893 43
31 mars 1938..	3,101,667,570 25	276 71	123,236,035 59

(Sur motion du très honorable M. Lapointe, la séance est levée à quatre heures cinq minutes du soir.)

Samedi 3 juin 1939.

La séance est ouverte à trois heures.

QUESTIONS

(Il a été répondu de vive voix aux questions marquées d'un astérisque.)

BÉTAIL DANS LES PÂTURAGES COMMUNAUX EN 1938

M. COLDWELL:

1. Durant 1938, quel est le nombre des bestiaux qui ont trouvé leur subsistance dans les pâturages communaux?
2. D'après les rapports, quelles ont été les pertes?
3. Quelles ont été les causes de ces pertes?

L'hon. M. GARDINER:

1. 1,281.
- 2 et 3. Une génisse tuée par la foudre et un veau disparu.

PÂTURAGE COMMUNAL DE CÔTEAU (SASK.)

M. COLDWELL:

1. Quel est le coût estimatif de l'achèvement du pâturage communal de la municipalité de Côtéau, n° 255, Saskatchewan?
2. Quelle somme d'argent avait-on dépensée pour ce pâturage le 1er mai 1939?
3. A quelles personnes ou à quels entrepreneurs avait-on versé cet argent?

L'hon. M. GARDINER:

1. \$3,500.
2. \$13,895.50.
3. Le ministère de l'Agriculture a exécuté les travaux au moyen de main-d'œuvre tirée des fermes de la région.

TAXE DE VENTE SUR LA CRÈME GLACÉE

M. CLARKE (Rosedale):

Quel a été le montant de la taxe de vente perçue sur la crème glacée, dans chaque province, durant les années financières terminées en mars 1937, 1938 et 1939?

L'hon. M. ILSLEY: Les dossiers du ministère n'indiquent pas le montant de la taxe de vente perçue par produit.

CODE CRIMINEL

L'EMPLOI DE BOUTELLES OU DE SIPHONS ENREGISTRÉS—EFFET DE L'ARTICLE 490

A l'appel de l'ordre du jour.

M. VINCENT DUPUIS (Chambly-Rouville): Je pose la question de privilège. Au chapitre intitulé: "Bills et ordres publics" du *Feuilleton*, se trouve une proposition de loi inscrite à mon nom sous le numéro 131, dont l'objet est de modifier le Code criminel au sujet des cultivateurs qui vendent diverses denrées aux marchés des grandes villes. Nous devions en entreprendre l'examen hier soir, mais la Chambre a levé sa séance à 4 heures. Je prie le ministre de la Justice, premier ministre intérimaire (M. Lapointe), de me dire si les fonctionnaires de son ministère ont exprimé un avis au sujet de l'article 490 du Code criminel, dans la mesure où il s'applique à ces cultivateurs.